

« PRÉALABLES À LA RÉUSSITE DE LA MUTATION »

Chakib BOULAHDOUR
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comment développer un sujet si simple à priori mais qui à bien réfléchir s'avère d'une complexité insoupçonnée.

L'automatisation des processus, la digitalisation, la nécessité de limiter les risques et les coûts, sont des sujets de préoccupation pour les experts comptables et les professionnels du chiffre.

C'est vrai que le numérique fascine et inquiète à la foi.

✓ D'abord ce terme « mutation » que veut-il dire pour une profession qui à l'instar de l'humanité, de l'économie, de la société, pour ne pas citer la technologie, est en éternelle mouvement ? Car en réalité les métiers du chiffre n'ont cessé de muter ou plutôt d'évoluer, je dirai depuis qu'on a commencé à compter au moins depuis l'Égypte ancienne au 4ème millénaire avant JC et même avant HAMOURABI roi de Babylone (1792 avant J-C) en Mésopotamie auquel certains auteurs attribuent le début du « comptage moderne ».

Avec l'avènement du numérique, notre profession est en pleine mutation n'en déplaise aux adeptes de l'immobilisme, du passé ou de la vitesse de l'escargot (mais il ne faut pas aussi être le lièvre de la fable de LAFONTAINE).

Soumis à d'innombrables défis pour satisfaire des clients toujours plus au fait du digital, le professionnel ne refuse pas d'un autre côté, les nouvelles opportunités que lui offre la technologie: bases de données intelligentes, traitements des documents plus rapides, logiciels intelligents qui font une partie de son travail et qui demain feront surement une grande partie de l'actuel plan de charge. Inévitablement une partie substantielle sera réalisée par des logiciels et surement par des robots.

Face à cette profusion d'outils, pour maintenir sa valeur ajoutée et continuer à exister il est condamné à faire le grand saut vers ce nouveau monde.

Grand saut oui mais pas n'importe comment et sans préparation.

✓ Voilà pourquoi ce terme de « préalables » dans notre titre.

Comme cela nous arrangerait si les professionnels pouvaient décider ou avaient un joker pour arrêter un temps cette révolution de l'intelligence artificielle pour pouvoir s'y préparer?

Car qu'on l'accepte ou non, la profession d'expert-comptable n'échappera pas à cette révolution en mouvement de l'intelligence artificielle.

C'est un train dans lequel nous devons monter ou plutôt sauter et se frayer une place en première classe.

Que comprendre par préalables ?

Le dictionnaire donne le terme de « préparatoire » comme synonyme de préalable, mais nous ne sommes plus dans une phase de préparation dont on ne peut plus se payer le luxe, mais dans une phase active de transformation qui nous apostrophe sur l'urgence de la situation si l'on ne veut pas être mis en rade de l'évolution internationale.

Il ne faut pas oublier la globalisation de l'économie mondiale qui transforme le monde en un grand village et fait disparaître les frontières économiques et financières.

En ce qui nous concerne, la nature ayant horreur du vide ce sont des professionnels d'autres horizons qui feront face aux nouveaux besoins des clients nationaux si nous ne sommes pas au rendez vous. Professionnels venant d'autres pays, qui eux se sont déjà engagés dans cette mutation.

✓ Nous sommes ainsi condamnés à la «réussite de la mutation».

Assertion facile à édicter mais qui fait appel à des actions continues et une mobilisation insoupçonnable de moyens, de facteurs, humains, matériels, sociologiques, administratifs, pédagogiques, politiques et j'en oublie surement beaucoup.

La formation

Je ne place pas ce volet formation innocemment en pole position indépendante des autres actions et préalables.

Dans tous les domaines Il ne peut y avoir d'évolution sans investissement dans l'Homme, sans sa maîtrise de la connaissance et sans sa formation et son épanouissement.

Il n'y a pas lieu de rappeler ici que notre profession traverse une époque charnière et doit être interconnectée et ouverte, pour évoluer vers un réel co-pilotage, différent de la cogestion, de l'entreprise et des organismes lui faisant appel, passant d'un contrôleur ou conseil de l'exactitude des informations financières à un nécessaire acteur accélérateur des performances de son client.

Cela induit un déplacement de la valeur ajoutée des tâches, et donc des compétences et par là une formation adéquate du professionnel et de ses collaborateurs.

Pour mieux se préparer à cette révolution, nous devons redéfinir les programmes de formation initiale et continue. Cela est l'affaire de tous les acteurs et parties prenantes ; non seulement des instances de représentation de la profession aux pouvoirs limités ici mais aussi et surtout des pouvoirs publics qui ont le pouvoir et les prérogatives d'arrêter les cursus, les diplômes et les programmes officiels de formation.

La formation incontournable et vitale revêt un aspect particulièrement urgent chez nous.

Décréter l'état d'urgence pour une réforme de la formation dans les filières et les métiers du chiffre serait peut dire au vu des enjeux pour notre pays.

Ne pas comprendre la sensibilité et l'importance de ces métiers serait faire preuve de cécité.

Sans faire appel aux différents travaux et recherches universitaires dans le domaine comptable, Il n'y a qu'à rappeler entre autre exemple, l'intervention officielle écrite du président français Jacques CHIRAC au président de la Commission européenne, Romano Prodi, contre l'adoption de norme comptable (IAS 32 et 39, comptabilisation des instruments financiers à leur valeur de marché)

Il écrit : « *Des progrès dans l'harmonisation des normes sont sans doute nécessaires à un meilleur fonctionnement du marché intérieur, mais ils doivent aussi contribuer à un développement économique équilibré* ».

Plus prêt de nous l'on ne saurait parler de l'interview hier sur BFM du président de la fédération du bâtiment Jacques CHANNU dans laquelle il déclarait que la France « ne peut pas être gérée par des experts comptables ; dans nos boites, ce n'est pas l'expert comptable qui gère c'est un chef d'entreprise »

Sans cet « état d'urgence » les délais pour l'actualisation, l'harmonisation, l'articulation des programmes qui concernent plusieurs ministères (formation professionnelle, enseignement supérieur, finances entre autre), ainsi que les délais pour la préparation des textes, leur promulgation, leur mise en œuvre, la durée de formation des premiers diplômés nous renvoient à un horizon lointain, préjudiciable et lourd en couts sociaux, économiques et financiers.

Le système éducatif doit permettre un déplacement de la valeur pour former les professionnels de demain à la mise en œuvre et l'utilisation des nouveaux systèmes, des nouveaux outils.

Effectivement il y a la formation continue des experts comptables actuels; malheureusement peu nombreux, avec une pyramide des âges inversée vers le bas, malgré l'apport de jeunes lauréats aux examens du diplôme d'expertise comptable.

Facteurs et actions à engager

L'on pourra classer facteurs et actions en deux familles par rapport à la profession:

- Les facteurs endogènes à la profession
- Les facteurs exogènes à la profession

A. Les facteurs endogènes à la profession

En l'occurrence que doivent faire, face à ce défi, les instances de représentation des professionnels et les professionnels?

En plus de la formation continue, ce sont les actions et initiatives devant être engagées et prises en charge par les organes professionnels, l'ordre des experts comptables en ce qui nous concerne.

Le professionnel « nouveau » devra être capable de s'adapter aux besoins du client car il est jugé selon trois critères :

- sa personnalité,
- ses compétences techniques.
- ses capacités relationnelles

L'éthique

Cela exige une discipline permanente du professionnel qui devra se montrer irréprochable dans son comportement et qui devra aussi savoir mettre en garde celui qui lui demanderait d'agir aux limites des lois, et de refuser ce genre de clients et les signaler aux confrères pourquoi pas.

L'avenir de l'expert comptable reposera sur la confiance qu'il inspirera et sur les garanties qu'il présentera, non seulement en termes de technicité, mais aussi et surtout d'éthique. Cette volonté d'éthique doit être sans reproche.

Tout le monde sera d'accord pour reconnaître qu'aucun logiciel intelligent, aucun robot, même celui imaginé par Isaac Asimov (écrivain 1920-1992) ou par les autres auteurs de science fiction, ne pourra provoquer le même respect, le même sentiment de sécurité qu'un professionnel d'une déontologie exemplaire.

La transparence

Lié au critère de l'éthique il y a aussi l'exigence de transparence que le professionnel devra veiller à soutenir.

Le secret professionnel

Dans ce nouvel environnement, la question du secret professionnel se posera certainement. Les professionnels devront vraisemblablement veiller aussi à repenser le périmètre du secret professionnel.

La responsabilité

Le recours à la technologie implique des bouleversements en termes de responsabilité du professionnel par rapport à des tâches de plus en plus réalisées par des logiciels intelligents et des robots.

Les professionnels se doivent de veiller à une redéfinition de leur responsabilité dans ce nouvel environnement, par les organes concernés.

Un effectif suffisant

Les professionnels ont un rôle important dans le nombre et la préparation des stagiaires pour assurer une relève et des effectifs suffisants de la profession aux besoins de l'économie nationale et des institutions.

L'engagement citoyen

L'engagement citoyen du professionnel si je peux me permettre d'utiliser cette expression illustré par une présence plus marquée, effective dans la vie de leur profession et de leurs organisations, comme dans les assemblées générales qui sont reportées de façon endémiques à chaque fois pour faute de quorum.

La mutation de notre profession ne peut se faire sans les professionnels. Personne ne peut appréhender les enjeux et proposer aussi bien que les professionnels des mesures à même de défendre et développer ces métiers.

La mutation des missions

La recherche de nouveaux créneaux d'intervention est essentielle à cause de l'arrivée du digital et du numérique mais aussi à cause du phénomène d'ubérisation annoncé car avantaagé par le prix, la relation client et la satisfaction comme Booking, TripAdvisor ou Expedia pour les voyages.

Les experts comptables devront y répondre en se digitalisant eux-mêmes et il s'agira pour le professionnel de développer de nouvelles compétences en conseil.

En effet les managers veulent un expert-comptable qui les guide et non pas pour les aider à remplir seulement leurs obligations légales.

Développer de nouvelles compétences en conseil veut dire aussi utiliser le numérique et l'intelligence artificielle pour être plus expert et moins comptable.

B. Les facteurs exogènes à la profession

Les actions que doivent ou peuvent engager les professionnels sont importantes mais limitées. L'essentiel des pouvoirs leur échappe même s'ils sont consultés, les centres de décision étant ailleurs.

La réglementation

Ce volet est essentiel dans les actions exogènes à la profession, car cette profession est très encadrée par les textes y compris pour ses outils techniques à l'exemple du dispositif sur le SCF, l'exercice de la profession ou les normes d'audit sans être exhaustif.

Les pouvoirs publics ont un rôle essentiel à jouer en veillant à l'existence d'une réglementation à la hauteur des enjeux.

Le digital et la numérisation sont des facteurs d'accélération importants qui rendent le changement de plus en plus rapide ; de ce fait les textes doivent anticiper cette évolution et les pouvoirs publics avoir des capacités de réactivité.

Le dispositif légal et réglementaire doit être enrichi et actualisé et en veille permanente.

Mais le professionnel ne doit pas compter uniquement sur la réglementation par exemple contre le phénomène «ubérisation» du métier qui est inévitable pour certains services dont les nôtres.

Les assemblées élues

Le dispositif légal et réglementaire ne peut être enrichi et actualisé sans la sensibilisation et l'adhésion des assemblées élues, APN et SENAT, appelés à voter les lois.

Les organisations professionnelles doivent aussi sensibiliser ces élus pour une présence plus marquée des professionnels et investir comme conseils ces assemblées élues, par leur recours systématique en consultation et avis.

Les entreprises

La mutation ne peut réussir et les professionnels être au rendez vous avec leur client si les managers des entreprises ne sont pas sensibilisés aux enjeux du digital et de la numérisation et les incidences sur leur entreprise.

Malgré les efforts du professionnel, le manager peut ne pas toujours mesurer à leur juste valeur ces incidences. Cela représentera un élément exogène à prendre en charge en sensibilisant les gestionnaires, les convaincre et un déficit pour le professionnel.

De façon générale et en tout état de cause, le contexte économique influence le développement de notre profession, par la nature des besoins des clients et leur niveau d'exigence.

Ce niveau d'exigence sera surement un facteur de spécialisation du professionnel tendant vers la spécialisation comme chez les médecins ; cette spécialisation serait par secteur d'activité commerce, services, industrie et aussi par domaine social, fiscalité, informatique etc...

Les autorités judiciaires

L'apport des autorités judiciaires serait dans leur sensibilisation sur l'évolution de la responsabilité du professionnel dans cet environnement nouveau du digitale et du numérique, mais aussi dans la formation des magistrats et personnels concernés.

L'exercice illégal de la profession

L'on ne saurait conclure sans parler de la lutte contre l'exercice illégal de la profession qui nécessite des actions concertées entre les différentes parties prenantes autour de cette profession.

En conclusion, une vieille machine à calculer mécanique avec une manivelle, puis une calculatrice, des montagnes de paperasses, des lignes de chiffres, nous sommes loin de l'expert comptable travaillant tenant un porte plume, protégeant ses avants bras par des manches, traçant à l'encre de chine, des chiffres sur de gros registres.

Il n'y a pas si longtemps aussi, beaucoup parmi cette assistance ont connu la comptabilité tenue sur des fiches de couleur différentes ; en Algérie le système Kalamazoo imprimé et commercialisé par la société nationale de comptabilité.

La rapidité de l'évolution technologique risque de ne plus être à l'échelle humaine. On peut imaginer demain un robot expert comptable.

Les chantiers de transformation sont nombreux, il est essentiel de comprendre d'abord les enjeux pour réussir au mieux la mutation de notre profession.

« C'est toute une profession qui doit se réinventer pour apporter plus que
jamais valeur et conseil »